

Etats Généraux de l'Insertion et de la Probation 2025

La CGT IP Grand Est vous propose une synthèse de ses propositions et analyses. Le document complet est à retrouver ici : [Contribution EGIP Grand-Est](#)

Nos attentes : les États Généraux de l'Insertion et de la Probation (EGIP) constituent, selon la CGT Insertion et Probation Grand-Est, une occasion cruciale pour réaffirmer la place et le rôle du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) au sein du service pénitentiaire.

Les SPIP, créés en 1999, sont les seuls services en charge de l'accompagnement de l'ensemble des personnes placées sous-main de justice (PPSMJ). Leur mission première est la (ré)insertion des publics confiés, à travers un travail socio-éducatif, partenarial et individualisé.

Or, la CGT déplore que cette mission soit mal reconnue, souvent dévalorisée, et que les critiques se concentrent sur les insuffisances supposées du contrôle plutôt que sur la qualité de l'accompagnement. Le syndicat fustige l'orientation politique qui privilégie encore trop souvent l'emprisonnement malgré une surpopulation carcérale dramatique, et dénonce la délégation croissante de missions régaliennes à des associations habilitées, symbole d'une privatisation rampante du service public.

Les EGIP doivent, selon elle, permettre de réaffirmer le caractère régalien et indivisible des missions des SPIP : la réinsertion et l'aide à la décision judiciaire, inséparables du sens de la peine.

La CGT refuse de réduire la mission du SPIP à la « prévention de la récidive », qu'elle considère comme une finalité globale et non comme une obligation de résultat. Elle appelle à sortir du prisme sécuritaire qui déforme l'action des services, et à repenser la peine autrement que par référence à la prison. La création d'une peine de probation autonome serait à ce titre un levier essentiel.

Enfin, le syndicat alerte sur l'insuffisance des moyens humains et matériels : ratios non atteints, organigrammes incomplets, manque d'administratifs, précarité des coordinateurs, budgets d'insertion rabotés... Sans renforcement massif des effectifs et des financements, aucune réforme n'aura d'effet réel.

2. Évolution de la probation et du travail d'insertion

Depuis leur création, les SPIP ont vu leur identité professionnelle profondément bouleversée.

Le texte souligne un glissement idéologique majeur : d'un ancrage dans le travail social vers une logique de gestion du risque, inspirée de la criminologie anglo-saxonne.

Les référentiels d'intervention (RPO, RBR – Risque, Besoin, Réceptivité) ont marginalisé la dimension humaine de l'accompagnement au profit d'outils actuariels et de protocoles de contrôle.

Ce virage, imposé sans base scientifique solide, a appauvri les missions et dénaturé la formation, réduisant les CPIP à des simples évaluateurs.

La CGT y voit une perte de sens du métier : le travail de probation ne peut se réduire à la mesure du risque sans prise en compte des réalités sociales, psychologiques et matérielles des publics.

La CGT IP dénonce aussi la montée en puissance du secteur associatif dans des domaines historiquement confiés au SPIP, et la dérive bureaucratique d'une « gestion de flux » centrée sur la régulation carcérale plutôt que sur la qualité du suivi.

3. Relations entre SPIP, magistrats et associations

La CGT IP défend la place du SPIP dans la phase pré-sententielle et s'oppose à sa mise en concurrence avec le secteur associatif pour la réalisation des enquêtes ou contrôles judiciaires. Elle constate que la délégation de ces missions à des associations crée des doublons, des ruptures dans le suivi et des inégalités territoriales. Seul le SPIP, service public formé et contrôlé, peut garantir la continuité de la prise en charge et la qualité des évaluations. L'expertise pénitentiaire ne saurait être externalisée.

Le syndicat rejette aussi l'idée d'une présence systématique du SPIP à la sortie d'audience, jugeant la pratique irréaliste et inefficace. Les BEX (bureaux d'exécution des peines) permettent déjà une prise en charge rapide et personnalisée. Intervenir en audience impliquerait des horaires intenables et une désorganisation totale des services.

Sur la collaboration avec l'autorité judiciaire, la CGT estime que la rapidité d'exécution des peines ne doit pas primer sur la qualité ni sur les conditions d'exécution. L'administration pénitentiaire ne saurait être tenue responsable des lenteurs judiciaires. Elle plaide pour une meilleure formation des magistrats sur les missions du SPIP et pour un réel partage des compétences, notamment dans le suivi et l'aménagement des peines.

4. Les peines de milieu ouvert : probation et TIG

La CGT défend la création d'une peine de probation autonome, totalement décorrélée de l'emprisonnement. Elle s'inspirerait de la contrainte pénale de 2014, mais avec un contenu défini après une évaluation par le SPIP, non fixé d'avance par le magistrat. Cette peine, adaptable, renforcerait la responsabilisation et la réinsertion.

Le Travail d'Intérêt Général (TIG) est jugé utile et porteur de sens, mais le syndicat critique sa mise en œuvre technocratique. L'augmentation du nombre d'heures (jusqu'à 400 h) est jugée irréaliste, et l'action de l'ATIGIP (Agence du TIG) perçue comme une externalisation inutile et coûteuse, ayant détourné des moyens des SPIP.

La CGT s'oppose à toute ouverture du TIG au secteur privé, qui risquerait d'en faire une source de main-d'œuvre gratuite.

Elle propose un retour à des durées réalistes, la reconnaissance d'actions citoyennes ou culturelles comme heures de TIG, et un allongement des délais d'exécution pour inscrire cette mesure dans un parcours d'insertion cohérent.

5. Politiques publiques et droit commun

En théorie, les PPSMJ doivent bénéficier des dispositifs de droit commun (RSA, logement, santé, emploi, formation).

En pratique, la CGT dénonce un système dysfonctionnel : stigmatisation des publics, obstacles administratifs, manque de relais institutionnels, lenteur des SIAO pour l'accès au logement, absence d'intervention effective de France Travail ou des services sociaux en détention, inégalités territoriales, ruptures de soins à la sortie de prison.

Le syndicat revendique une réactivation anticipée des droits sociaux avant la libération, une meilleure continuité des soins entre milieu fermé et ouvert, un renforcement des partenariats entre SPIP, SIAO, structures de santé, formation et logement, ainsi qu'une formation accrue des personnels à l'accès aux droits et aux dispositifs de droit commun.

6. Pluridisciplinarité, recrutement et formation

La CGT défend une pluridisciplinarité fondée sur la diversité des profils et non sur la spécialisation cloisonnée.

Elle réclame la fusion des fonctions de CPIP et d'assistant de service social pour éviter le morcellement des missions.

Concernant les recrutements, le syndicat dénonce la stagnation des effectifs et exige la mise à jour des organigrammes, la diversification des profils (davantage de professionnels issus du social), la limitation du recours aux contractuels, et une revalorisation salariale, notamment pour les personnels administratifs.

La formation doit être recentrée sur le cœur du

métier : accompagnement socio-éducatif, connaissance des dispositifs d'insertion, partenariat territorial, et non sur la seule évaluation criminologique.

7. Opposition à la création d'un officier de probation

La CGT rejette catégoriquement la création factice d'un « officier de probation ». Cette fonction, justifiée par un présumé déficit de contrôle, **ne répond à aucun besoin réel et viendrait déposséder les CPIP de leurs missions.** Elle instaurerait une hiérarchie artificielle entre insertion et probation et renforcerait une logique sécuritaire contraire à l'esprit du travail social.

8. SPIP et sécurité publique

La CGT IP refuse d'assimiler le SPIP à une force de sécurité intérieure.

Son rôle est de favoriser la réinsertion, non de prévenir directement les infractions. Toute collaboration avec le ministère de l'Intérieur doit être strictement encadrée. Le syndicat s'oppose à toute dérive consistant à transformer les agents en auxiliaires de police. Concernant les victimes, le texte rappelle que les SPIP ne prennent en charge que les auteurs : l'aide aux victimes relève d'autres services.

9. Le SPIP de demain

Pour la CGT IP, il n'est pas nécessaire de « réinventer » le SPIP, mais de lui redonner les moyens de ses missions.

Après 25 ans d'existence, il doit revenir à ses fondamentaux : la réinsertion par un accompagnement global, la contribution à l'individualisation de la peine, et la collaboration avec un réseau territorial fort.

Les priorités doivent être : un renforcement des effectifs, une revalorisation du travail social et de l'accompagnement global, la sanctuarisation du service public contre les logiques de privatisation, et un recentrage sur la qualité de la prise en charge plutôt que sur les indicateurs de performance.